

*Date de dépôt : 6 septembre 2010*

## Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition du syndicat de la police judiciaire demandant que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat tienne compte de la nécessité d'adapter les effectifs de la police aux exigences actuelles de ses missions**

### Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Lors des séances des 17 et 31 mai, puis du 7 juin 2010, la Commission des pétitions, sous la présidence de M. Slatkine, s'est penchée sur ce sujet. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions.

Cette pétition fait partie des nombreuses pétitions déposées par le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné. A relever que pour le cartel, la situation du personnel représente la base des revendications, car il n'est pas possible de couper dans les effectifs sans en payer le prix par la suite.

A relever encore que l'UPCP n'est pas membre du cartel, alors que c'est le cas du syndicat de la police judiciaire, mais il reste évident que la gendarmerie et les gardiens de prison ont également des problèmes importants de manque d'effectifs.

### **Audition de M<sup>me</sup> Jelk-Peila et de M. Capouto, président du syndicat de la police judiciaire.**

M<sup>me</sup> Jelk-Peila fait part des difficultés de la police judiciaire, et plus particulièrement de l'augmentation des tâches administratives et du manque

d'effectifs qui entraînent plusieurs problèmes, notamment des soucis de santé pour les personnes travaillant dans cette brigade.

M. Capouto explique que le problème fondamental relève des effectifs. Il manque 40 à 50 postes pour la police judiciaire et l'effectif compte 293 personnes pour le moment. Il mentionne que la police essaye de faire au mieux son travail, lequel a largement évolué au cours de ces dernières années. Il remarque que la criminalité a changé et il rappelle que la gendarmerie souffre également d'un manque d'effectifs. Il déclare qu'au lieu d'être sur le terrain, les inspecteurs de nombreuses brigades doivent rester au bureau pour traiter l'information avec des rapports qui n'en finissent pas. En fait, les policiers passent environ 60% de leur temps à l'extérieur, et 40% à l'intérieur. C'est aux inspecteurs de rédiger les rapports d'enquête, mais reste qu'il y a d'autres paperasses comme les horaires qui peuvent être gérées par du personnel administratif.

Il précise qu'avec le nouveau Code pénal, il sera encore plus difficile de mener à bien les missions car, lorsqu'un collaborateur travaille 12h à 14h par jour pendant trois semaines, il y a forcément des répercussions sur sa santé physique et psychologique, ainsi que sur sa famille. Il ne pense pas que les policiers tiendront ad aeternam ce rythme.

Sur les questions de recrutement, M. Capouto explique qu'ouvrir les postulations à des étrangers est une solution de facilité. Il pense qu'il devrait être admis d'enrôler des personnes porteuses de permis C, mais pas de personnes étrangères. Il précise qu'en ce qui concerne le personnel administratif, la problématique n'est pas la même et que la présence d'étrangers devrait être admise. Le recrutement est un gros problème. Il ajoute qu'il faut arrêter de mettre des policiers pour s'occuper de la presse ou le recrutement et laisser faire des professionnels de ces domaines.

### **Audition de M<sup>me</sup> Bonfanti, cheffe de la police**

M<sup>me</sup> Bonfanti déclare que les effectifs sont insuffisants comme tout le monde le sait. Elle rappelle alors que la loi parle de 950 gendarmes et 350 inspecteurs et que dans les faits, il y a 301 inspecteurs et 809 gendarmes, plus 397 employés administratifs. Elle rappelle également que le nouveau Code pénal va impacter la police judiciaire et la gendarmerie, ainsi que l'unité s'occupant du transport des prisonniers. Elle mentionne qu'il est donc nécessaire d'augmenter les effectifs et de décharger les policiers des tâches administratives. Elle précise que ce sont plus de 3'000 heures de garde qui sont effectuées à l'hôpital pour les détenus qui y sont hospitalisés. Elle signale réfléchir à décharger la gendarmerie de cette tâche. Par ailleurs, elle

remarque être en négociation avec l'Ordre des avocats pour fixer un délai d'intervention pour l'avocat de la première heure. Elle évoque encore les Accords de Dublin en déclarant avoir demandé que la police soit déchargée des tâches de contrôle. Elle remarque également que l'unité s'occupant des violences domestiques, la brigade informatique, la brigade sur les investigations secrètes et celle en charge de la traite des être humains doivent faire l'objet de réflexions. Elle ajoute qu'il faut améliorer les communications entre la base et l'état-major qui ne voit pas forcément toutes les réalités du terrain. Elle compte également sur les stages de police à l'étranger qui permettent un regard critique. Elle signale alors qu'une simple modification législative sur les jours-amendes a entraîné 20 minutes de travail supplémentaire par arrestation. De plus, dix minutes d'interrogatoire équivalent à une heure de retranscription. Elle pense qu'il est nécessaire de simplifier cette situation, raison pour laquelle elle a proposé cette idée au procureur général, qui l'a acceptée. Elle signale encore qu'il y a trois degrés d'employés administratifs avec des autorités différentes.

M<sup>me</sup> Bonfanti assure ensuite que les assistants de sécurité publique ne sont pas des policiers et qu'ils sont soumis à la LPAC et non à la LPol. Elle ajoute que des assouplissements ont déjà été opérés, mais qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Elle rappelle alors que l'état-major est favorable à l'intégration des permis C et assure également que la ligne directrice est de mettre les policiers sur le terrain. Elle en vient ensuite au recrutement et déclare que les actions ont été nombreuses. Elle précise que la prochaine école comptera 38 gendarmes, ce qui est beaucoup par rapport aux années précédentes, et stipule que le nombre de postulations provenant de gendarmes d'autres cantons est très faible.

### **Audition de M<sup>me</sup> Rochat, conseillère d'Etat (DSPE)**

M<sup>me</sup> Rochat déclare qu'il est nécessaire de compléter les effectifs de la police et d'élargir le bassin de recrutement. En outre, le nombre d'heures sur le terrain va augmenter en grappillant ici et là du temps, en dégageant la police de certaines missions. Elle explique que les effectifs, l'organisation, la visibilité et la proximité sont autant d'aspects sur lesquels il est bon de réfléchir et de développer. Elle annonce que 100 gendarmes, 50 inspecteurs et 98 agents de sécurité vont être engagés, et qu'un groupe d'experts est en train d'être constitué afin de réorganiser la police. Elle aimerait que le rapport soit mis en consultation auprès de tous les intervenants, ce qui implique que le délai ne sera pas au mois de décembre de cette année, mais bien en 2011. Elle signale encore que la collaboration avec les ASM est excellente et que la campagne de recrutement débutée par son prédécesseur porte ses fruits. Elle

ajoute travailler avec M. Beer sur la formation de la police et aimerait que les agents de sécurité puissent être formés à Genève.

M<sup>me</sup> Rochat affirme que sur le temps d'une législature, ce sont le DIP et la police qui sont les deux services publics les plus gourmands en personnel. M. Hiler a indiqué qu'il ne fallait pas dépasser les 2% par an, une limite qu'elle respecte. Elle rappelle ensuite qu'il est également envisagé de créer un poste sur chaque rive contenant un contingent de gendarmes et un contingent de la PJ.

### **Point de vue de la Commission des pétitions**

Un commissaire (MCG) signale que la pétition ne parle que du personnel administratif. Il remarque toutefois qu'il semblerait qu'il y ait trop d'administratifs au vu des infrastructures. Il précise en outre que des personnes à 80% se sont vues refuser de travailler à 100%. Il pense que ce sera lors du vote des budgets qu'il faudra décider. Il mentionne ensuite que les effectifs manquent au sein de la gendarmerie et de la police judiciaire, et que plusieurs partis ont déjà fait des motions sur la question. Il rappelle alors que les policiers établissent des constats et que chaque détail compte pour les juges. Il ne croit pas qu'il faille encore longtemps refuser les budgets pour les services de l'Etat qui rencontrent tous des problèmes en raison des manques d'effectifs.

Un commissaire (UDC) déclare qu'il est prévu d'augmenter les effectifs. Il mentionne être en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat afin de marquer la volonté du Grand Conseil. Il regrette que la PJ ne soit pas concernée par cette pétition.

Une commissaire (Ve) est également en faveur du renvoi dans le but d'obtenir une réponse écrite du Conseil d'Etat. Un commissaire du même parti déclare que ce renvoi permettra d'obtenir des détails sur les gains de postes.

Une commissaire (S) pense également qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition afin de bien marquer la volonté de la commission et du parlement.

Un commissaire (PDC), un (L) et un (R) acquiescent.

**Vote de la commission****Renvoi de la P 1716 au Conseil d'Etat :**

En faveur :	11 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 L, 1 R, 1 UDC, 1 MCG)
Abstentions :	2 (1 L, 1 MCG)

Enfin, à relever que les absentions sont issues de commissaires concernés de près par le sujet.

## Pétition

(1716)

**du syndicat de la police judiciaire demandant que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat tienne compte de la nécessité d'adapter les effectifs de la police aux exigences actuelles de ses missions**

Mesdames et

Messieurs les députés,

Parce que les effectifs de la police genevoise, qu'il s'agisse des policiers ou des administratifs-police, ne sont plus adaptés à l'actualité ;

Parce que la non-mise à disposition d'effectifs suffisants ne permet plus à la police d'assurer ses missions ;

Parce que le stress et la fatigue, engendrés par le surcroit de travail et aboutissant à des comptes d'heures supplémentaires surréalistes, portent atteinte à la santé physique et psychique des employés ;

Nous, personnel des services de police demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat tienne compte de la nécessité d'adapter les effectifs de la police aux exigences actuelles de ses missions.

N.B. 242 signatures  
*p.a Cartel Intersyndical du  
personnel de l'Etat et du  
secteur subventionné  
Case postale 1765  
1227 Carouge*